

Loi sur l'immigration

AC l'hortefeux !

Le 18 septembre 2007, est présenté devant l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et à l'intégration. Encore une loi pour réglementer l'immigration et durcir la répression... la 3^{ème} en 5 ans !

Cette nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à une négation totale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et tous ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'« intégration » qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des étrangers malades.

Ainsi, dans son article 1, le projet impose au ressortissant étranger de plus de 16 ans, candidat à un regroupement familial, une évaluation (dans son pays de résidence) de « son degré de connaissance de la langue et des valeurs de la République »... l'enrobage étant de « lui permettre son intégration républicaine dans la société française » ! C'est de fait un instrument pour atteindre le sale objectif d'une immigration « choisie ». Qui décidera du niveau nécessaire dans la maîtrise de la langue et qui définira les valeurs de la République qui devront être connues (et acceptées) pour entrer en France ? Une définition délicate

en ce qui concerne ces valeurs et peut-être à géométrie variable en fonction d'impératifs qui ont trait à des « valeurs » non dites... Pourquoi faire une loi d'exception si ce n'est pour choisir ceux que l'on veut bien tolérer pour le profit que l'on escompte d'eux, à l'instar du maître qui choisit ses esclaves ?

L'article 2 est relatif aux « ressources requises de l'étranger qui demande le regroupement familial au bénéfice des membres de sa famille » qui devront atteindre un montant en proportion du nombre de membres que comptera la famille en France – excluant bien entendu le montant des prestations familiales attendues... Les conditions sont telles que le regroupement familial devient un luxe réservé aux plus nantis. Les pauvres s'abstiennent ! Ils resteront seuls, privés de ce droit fondamental de vivre avec leur famille, leurs enfants.

L'article 3 met en place un « contrat d'accueil et d'intégration » impliquant une formation sur les droits et les devoirs des parents en France. Est-ce à dire que les ressortissants étrangers sont a priori de mauvais parents ? Ce qui est sûr est que « la méconnaissance du contrat pourra amener le préfet à... prendre les mesures nécessaires »... On imagine ce qui sera « nécessaire » !

Cette loi reprend des clichés d'extrême droite : l'immigré coûte cher, l'immigré parasite la société, l'immigré ne veut pas travailler et ne sait pas élever ses

La droite veut imposer les tests ADN et le fichage ethnique !

Les amendements votés en commission préalable ont encore durci le projet de loi Hortefeux, qui est examiné à l'Assemblée nationale en procédure d'urgence (un seul passage), ce qui devient une habitude ! Sarkozy, avec ses portes flingues, ne veut rien lâcher sur ce terrain qui a contribué à son élection avec les voix de l'extrême droite.

Les conditions imposées par la nouvelles loi aux familles pour leur regroupement ont du paraître insuffisantes pour empêcher l'invasion d'enfants venus rejoindre leur parent ! La commission des lois a donc ajouté une mesure – encore plus avilissante car elle part du principe que l'étranger est fraudeur – sous la forme d'un nouveau contrôle : la possibilité de demander une comparaison génétique pour vérifier la filiation avec maintien en zone d'attente pour une durée de 4 jours supplémentaires sans passage devant le juge !

Aussi grave, si ce n'est pire, un nouvel article permettant « le fichage ethnique » a été voté par les membres UMP de la commission : il s'agit de créer un fichier centralisé des personnes acceptant l'aide au retour, et créer un nouveau classement permettant de distinguer les personnes qui participent de « l'identité nationale » de celles qu'il convient de surveiller, de rejeter, d'expulser !

Ces amendements montrent le visage de rejet et de haine que Nicolas Sarkozy et son gouvernement donnent du « pays des droits de l'Homme »...

enfants. Tous des fainéants, des délinquants en puissance... Pour être acceptable l'immigré doit rapporter mais ne rien coûter à la société.

En fait, il n'existe aucune raison d'opposer immigration familiale et immigration de travail si ce n'est de fragiliser l'immigré en le coupant de sa famille. Famille qui sera clandestine si elle arrive malgré tout à le rejoindre...

Cette loi, dans la prolongation des dispositifs pris par Sarkozy quand il était ministre de l'intérieur, instaure l'immigration « choisie », c'est à dire l'immigré jetable !

Le 18 septembre, le rassemblement devant l'assemblée nationale sera la première manifestation de notre refus : leur résistance mérite la nôtre ! ●

BRIGITTE CERF

Une nouvelles pétition est en ligne sur le site de l'UCIJ : www.contreimmigrationjetable.org



PHOTO: M. MIGNEAU